

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/28-CF

Février 2024

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'informations sur les recommandations concernant l'établissement de limites maximales pour le cadmium et le plomb dans le quinoa**

DATE LIMITE: 25 mars 2024

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/CF 24/17/13¹.

DEMANDE D'INFORMATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à formuler des observations sur les recommandations tel qu'indiqué dans le paragraphe 29 du document CX/CF 24/17/13 décrites ci-dessous:
 - 2.1 déterminer s'il existe suffisamment d'éléments indiquant qu'il n'est pas nécessaire d'établir des limites maximales (LM) pour le plomb et le cadmium dans le quinoa; ou
 - 2.2 déterminer s'il existe suffisamment d'éléments pour établir des LM pour le plomb et le cadmium dans le quinoa, et le cas échéant, soit:
 - 2.2.1 pour étendre au quinoa les LM pour le cadmium et le plomb dans les grains céréaliers; ou
 - 2.2.2 établir des LM distinctes pour le cadmium et le plomb dans le quinoa et, dans l'affirmative, quelles LM proposées par le secrétariat du JECFA seraient les plus appropriées comme suit :
 1. Limites maximales proposées pour le cadmium: 0,1 ou 0,2 mg/kg avec un taux de rejet d'environ 5% et 0,2% respectivement.
 2. Limites maximales proposées pour le plomb: 0,1 ou 0,2 mg/kg avec des taux de rejet d'environ 4% et 0,4% respectivement.
 3. D'autres limites maximales alternatives qui protègent la santé des consommateurs et assurent des pratiques loyales dans le commerce international sur la base des données/informations présentées dans le document CX/CF 24/17/13 ou des données/informations supplémentaires (dans ce cas, veuillez fournir la référence à lesdites données/informations) ou
 - 2.3 déterminer si une étude plus approfondie des éléments de preuve pour (2.2.1) l'extension des LM actuelles pour le cadmium et le plomb dans les céréales en vue d'inclure le quinoa ou (2.2.2) l'établissement de LM distinctes pour le cadmium et le plomb dans le quinoa, est requise ou
 - 2.4 proposer toute autre approche qui n'a pas été examinée sous les points 2.1-2.3, le cas échéant.
3. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de contribuer aux débats et à la prise de décision, lors de la 17^e session du CCCF.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
5. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
6. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)³.
7. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
8. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=17>

² <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>
<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>